

D'ailleurs, cet homme, pour lequel nous réclamons un monument aujourd'hui, avait un jour reçu l'avis de son père, qui lui avait dit: Notre peuple aura besoin un jour d'un chef, un homme instruit, capable de parler aux gens de ton âge, qui sèment actuellement dans notre monde le désordre et parfois sans vouloir comprendre ceux qui ont des difficultés.

Depuis des années, il s'était préparé à devenir le chef de ses compatriotes. Il avait maintenant l'instruction nécessaire. Peut-être le moment de s'en servir était-il arrivé!

En 1870, Edward Blake, leader du parti libéral dans cette province, avait ouvert sa campagne électorale en promettant une récompense de \$5,000 pour la tête de Louis Riel. Accusant à ce moment-là le gouvernement conservateur d'Ottawa d'avoir laissé sans punition ceux qui avaient trempé dans «le meurtre délibéré d'un citoyen de l'Ontario», il exploita grossièrement le sentiment populaire. Bien que la question n'eût rien à voir avec les affaires provinciales, elle fut fort utile aux libéraux. Ils prirent le pouvoir avec une forte majorité et le prix du sang offert par Blake passa dans la loi provinciale peu après. La nouvelle fut publiée à l'extérieur et elle excita un vif intérêt et, dans certains cas, même la joie.

Le gouvernement de sir John A. Macdonald, dans le même temps, avait été forcé de démissionner à cause de ce que l'histoire appelle «le scandale du Pacifique».

De nos jours, monsieur l'Orateur, il se déroule tout de même, en cette terre du Canada, une histoire qui pourrait unir et la langue française et la langue anglaise. Le tout pourrait remettre ces événements dans leur vraie lumière. Je me contenterai de nommer trois noms qui nous aideront à rapporter ou à ramener cette lumière. Il s'agit de MM. Morton, Stanley et Osler. Ce dernier, d'ailleurs, est un député.

Or, au centre de ces grands événements ressort la grande figure de Louis Riel, leur auteur et le père du Manitoba. Pourquoi le père du Manitoba? Parce qu'il a défendu les droits de la population française et anglaise. Aujourd'hui, par respect pour le père du Manitoba, la province de la Saskatchewan lui a élevé dernièrement un monument à Regina, sur les terrains mêmes de l'Assemblée législative.

Est-ce que, à la veille de ce centenaire si important et à la gloire d'un Canada plus grand, on ne pourra songer à une participation canadienne aux célébrations qu'organise sa fille aimée, «Le Manitoba»? Cette partici-

pation canadienne plairait aux premiers Canadiens, les Indiens, à leurs frères immédiats, les Métis, au premier voyageur canadien dans l'Ouest, La Vérendrye, et à tous les jeunes Canadiens qui trouveraient en Louis Riel un véritable héros pour le Canada.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de répondre au nom de mon collègue, l'honorable secrétaire d'État.

En répondant directement à cette question, l'honorable secrétaire d'État n'a pas cru bon d'envisager la possibilité d'accorder une subvention pour l'érection d'un monument devant l'Assemblée législative du Manitoba à la mémoire de Louis Riel.

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—
L'EXEMPTION AU VIEIL ORDRE
DES MENNONITES

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le ministre est maintenant à la Chambre, nous allons revenir à la question n° 1.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un message donnant les raisons de l'absence du ministre et je reconnais qu'il s'agissait de raisons incontrôlables. Le 29 avril, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il avait discuté avec les représentants des provinces de la possibilité de soustraire aux dispositions du régime de pensions du Canada le vieil ordre des Mennonites et, dans l'affirmative, à quoi avaient abouti les pourparlers. L'intérêt que je porte à la question découle de la mesure d'initiative parlementaire que j'ai inscrite au *Feuilleton* et des déclarations du ministre lui-même qui montrent qu'il est prêt à entendre la requête du vieil ordre des Mennonites.

Je dirai quelques mots de cet ordre. Ses membres représentent un assez petit nombre de Canadiens. Ils sont un peu différents de la majorité des Mennonites. La plupart sont cultivateurs et vivent dans la circonscription de Waterloo. La question d'exemption et, à mon avis, de justice pour le vieil ordre des Mennonites dépasse leur cas personnel. A la base, se trouve la question de la liberté dans notre société et du droit d'être dissident, que ce soit de gauche ou de droite. Il s'agit du droit des gens d'être différents et de faire reconnaître leurs particularités, surtout dans les cas où elles ne nuisent pas aux droits et aux possibilités d'autrui. Les Mennonites ont une conception très spéciale des choses.